

Des allocations familiales plus hautes pour parents à bas revenus

C'est la position du PS dans la réforme à venir : son partenaire, le cdH, ainsi que le MR, sont contre

Des désaccords apparaissent au sein de la majorité wallonne dans le dossier de régionalisation des allocations familiales. Le PS veut les adapter aux revenus des parents. Inacceptable pour le MR, qui y voit une injustice envers la classe moyenne.

Le débat s'annonce houleux. Son enjeu porte sur 2,132 milliards d'€, versés chaque année aux parents de 867.000 enfants wallons de 0 à 25 ans. Actuellement, à situation égale, les parents de chaque enfant belge reçoivent exactement le même montant. Mais ce système, très compliqué, sera modifié au 31 décembre 2019. Chaque région devra alors elle-même verser ces allocations familiales qui risquent fort d'être différentes pour un petit Wallon, un jeune Flamand ou un ketje bruxellois. La Flandre l'a déjà annoncé : sur ses terres, sans distinction, ce sera 160 euros pour chaque enfant.

DÉSACCORD ENTRE PS ET CDH

En Wallonie, la question est loin d'être tranchée. Au PS, on a une vision très différente. « Un effort complémentaire doit être fait pour le premier enfant. Nous souhaitons également mettre l'allocation en relation avec le revenu des parents », précise Christophe Collignon, chef de groupe PS au Parlement wallon. « Il faudra porter l'effort là

où c'est le plus nécessaire. »

Au sein même de la majorité PS-cdH, les dissensions semblent profondes. Car le ministre de l'Action sociale, Maxime Prévot (cdH), en charge du dossier, a clairement énoncé un principe bien différent pour moderniser le système, sans citer aucun montant. « Un enfant doit être égal à un enfant. C'est plus pertinent qu'un soutien croissant en fonction du rang de l'enfant. Il faudra cependant soutenir davantage les familles monoparentales et tenir compte des recompositions de ménage. » Un audit, mené par la société B.D.O., a été lancé pour fournir des recommandations en vue de la réforme. Ce rapport a été transmis au conseil des familles de l'Aviq (Agence pour une Vie de Qualité) qui doit remettre un avis à Maxime Prévot, ce 5 septembre. Après cela, seulement, les débats pourront commencer. Car chaque parti propose une vision différente. Ecolo va fondamentalement dans le même sens que le PS. Les Verts préfèrent cependant un revenu minimum unique, en supprimant les rangs mais en accordant certains suppléments, par exemple aux familles à faibles revenus ou en fonction de l'âge de l'enfant. « Surtout, nous ne voulons pas de modifications pour les situations en cours », lance Stéphane Hazée.

Tous les parents

auront-ils encore des allocations demain ?

« Le changement devra concerner les enfants encore à naître. »

Au MR, le ton est plus vif. « Tous les parents auront-ils encore une allocation demain ? », se demande Pierre-Yves Jeholet, chef de groupe MR. « La position du PS va encore pénaliser la classe moyenne, qui travaille, paie des impôts, mais n'a pas accès à un logement social ou aux allocations de chômage. Et maintenant on lui supprimerait encore les allocations familiales ? Nous prônons, au contraire, un montant unique pour chaque enfant. Il y a urgence à lancer ce débat ! Côté wallon, on n'est pas fort avancé. Mais si les Flamands peuvent obtenir 160 euros par enfant, il n'y a aucune raison politique que ce soit différent pour les Wallons. »

Car les Régions plus pauvres et avec une natalité plus forte sont favorisées, paradoxalement, par cette régionalisation. L'enveloppe budgétaire allouée est ainsi adaptée à l'indice des prix à la consommation, à l'évolution du nombre d'enfants, et au PIB par habitant des régions concernées. Tout bénéfice pour Bruxelles et la Wallonie. En théorie... ●

ADRIEN DE MARNEFFE

La Région bruxelloise à la traîne

Bruxelles : un système indépendant de la Wallonie

À Bruxelles, le dossier des allocations familiales sera repris par la Cocom (Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale). Mais il semble encore moins avancé que dans les deux autres Régions. « Il faudra se concerter entre Wallons et

Bruxellois et avancer sur des principes communs », recommande Stéphane Hazée, chef de groupe Écolo au Parlement wallon. Mais une chose semble claire : le système sera indépendant de la Flandre et de la Wallonie. « Les Bruxellois toucheront leur allocation en fonction de leur

lieu de résidence, indépendamment de la langue qu'ils parlent, qu'ils soient francophones ou néerlandophones », précise-t-on chez Famifed. « Par contre, rien n'a encore été évoqué quant au système ou au montant de l'allocation. C'est en est encore au niveau de brouillon. » ●

Allocations familiales

Actuellement

Base

1 ^{er} enfant	92,09 €	2 ^{ème} enfant	170,39 €	3 ^{ème} enfant	254,40 €
Par orphelin	353,76 €	Par orphelin placé	61,79 €		

+ Suppléments

De 6 à 11 ans	16,04 €	De 12 à 17 ans	48,88 €	De 18 à 24 ans	62,14 €
Handicapé (né avant 1966)	De 53,94 € à 62,15 €				
Atteints d'une affection (selon la gravité)	De 80,75 € à 538,36 €				

+ Suppléments pour enfants de chômeurs et de pensionnés

1 ^{er} enfant	46,88 €	2 ^{ème} enfant	29,06 €	3 ^{ème} enfant et +	5,10 €
À partir du troisième enfant en famille monoparentale (23,43 €)					

+ Suppléments familles monoparentales

1 ^{er} enfant	46,88 €	2 ^{ème} enfant	29,06 €	3 ^{ème} enfant et +	5,10 €
------------------------	---------	-------------------------	---------	------------------------------	--------

Pour 2020

En Flandre

Pour chaque enfant 160€

En Wallonie

Selon le PS	Un montant adapté aux revenus, plus élevé pour les familles précarisées
Selon le CDH	Un montant unique pour chaque enfant, avec un supplément pour les familles monoparentales
Selon le MR	Un montant unique pour chaque enfant
Selon Ecolo	Un montant unique minimum par enfant, mais des suppléments pour les familles monoparentales, les bas revenus, en fonction de l'âge de l'enfant, d'un handicap

À Bruxelles

Un système spécifique à la Région bruxelloise

